3 septembre 2002 **02.142**

Interpellation du groupe libéral-PPN

Clause du besoin à l'installation des médecins

Depuis début juillet 2002, l'installation de médecins est soumise sur l'ensemble de la Suisse à la clause du besoin, et l'application de cette mesure dépend des autorités cantonales.

La justification de cette mesure coercitive n'est pas évidente. Elle est surtout une sanction injuste pour les jeunes médecins en voie d'installation et un risque de glissement des soins du domaine privé aux institutions hospitalières.

Le Conseil d'Etat est prié d'expliquer ce qu'il compte faire pour:

1. Utiliser des critères un peu plus cohérents que les chiffres de santésuisse montrés dans la presse pour apprécier les besoins du canton.

2. Faire participer les organisations professionnelles et de patients à la recherche d'une solution concertée.

3. Eviter l'interdiction professionnelle qui pourrait frapper les jeunes médecins.

4. Eviter que cette mesure ne conduise *de facto* à un transfert des soins du domaine privé aux institutions de soins ambulatoires.

Signataires: J.-F. de Montmollin et T. Humair.